

LE GARDE DES SCEAUX,  
MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris le 01 MARS 2016

Madame la Contrôleure générale,

Par courrier du 2 septembre 2015, vous avez fait parvenir au ministre le rapport de visite relatif au contrôle du centre éducatif fermé de Combs-la-Ville (Seine et Marne) effectué il y a 4 ans du 12 au 15 novembre 2012.

Je vous prie de trouver ci-dessous les réponses aux observations sur les différents points mis en exergue dans ledit rapport, en attirant votre attention sur le laps de temps important (trois ans) écoulé depuis votre visite de l'établissement.

Le centre éducatif fermé de Combs-la-Ville, établissement du secteur associatif habilité géré par l'association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADSEA) de Seine et Marne, connaît une évolution positive depuis la visite effectuée par les contrôleurs et des échanges soutenus s'organisent en toute transparence avec la direction territoriale. Ouvert au mois de mai 2011, inauguré par le président de la République en septembre de la même année, ce centre éducatif fermé avait connu des dysfonctionnements institutionnels nombreux qui avaient donné lieu à plusieurs contrôles de l'inspection de la protection judiciaire de la jeunesse (rapports définitifs du 3 janvier 2012, 28 septembre 2012 et contrôle de suite du 20 novembre 2013).

Les outils du fonctionnement institutionnel et de la prise en charge des mineurs

**Le projet d'établissement**, élaboré avec l'ensemble des professionnels du centre éducatif fermé, a été finalisé en février 2014 et il fait actuellement l'objet d'une réactualisation. Le règlement de fonctionnement, également réalisé, sera prochainement réajusté sur la base de la note en date du 4 mai 2015 de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse relative aux lignes directrices d'un tel document. Ce travail sera mené dans le cadre des commissions mensuelles de suivi du centre éducatif fermé assurées par la direction territoriale de Seine et Marne qui permettent, notamment, un accompagnement des établissements de placement dans la connaissance et la mise en œuvre des notes et circulaires élaborées par l'administration centrale de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse intéressant leur activité.

**Le document individuel de prise en charge (DIPC)** est désormais utilisé par l'établissement et régulièrement actualisé. Un travail spécifique a été conduit durant l'année 2015 permettant une redéfinition de cet outil ainsi qu'une meilleure appropriation afin de mieux préciser et travailler le projet individuel du jeune.

Madame Adeline HAZAN  
Contrôleure générale  
des lieux de privation de liberté  
16/18 quai de la Loire BP 10301  
75921 PARIS Cedex 19

**Les dossiers des mineurs** sont composés de trois onglets : un sous dossier santé, un sous dossier insertion scolaire et professionnelle et un dossier administratif comprenant le suivi éducatif et judiciaire du mineur et intégrant les ordonnances, notes, rapports, synthèses et DIPC. Le travail mené sur ce dernier document et exposé ci-dessus permet désormais de rendre compte de la traçabilité de la prise en charge de l'adolescent. De plus, la commission mensuelle de suivi, mise en place depuis décembre 2015 par la direction territoriale et composée de la responsable des politiques institutionnelles et des cadres du centre éducatif fermé a permis un travail de proximité précis et adapté sur la parcours des mineurs. Cette instance a pour vocation d'échanger sur les modalités d'admission des adolescents, d'examiner la situation de chacun d'eux dans le cadre de leur placement et d'échanger sur le projet de sortie. La dynamique de travail avec les services de milieu ouvert est de ce fait également perçue. En outre, l'ensemble des notes et rapports sont transmis régulièrement à la direction territoriale.

#### La santé des adolescents et la consommation de tabac

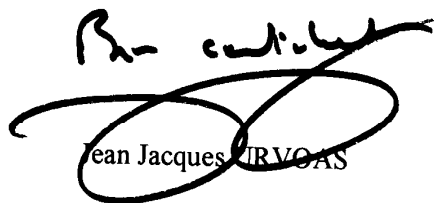
Les jeunes accueillis sont souvent inscrits dans des conduites additives à leur arrivée au CEF. Afin de répondre à cette problématique et responsabiliser les adolescents quant à leur consommation, l'établissement a mis en place depuis 2013 un atelier intitulé « la bonne conduite » animé par une éducatrice technique, monitrice d'auto école. Sur la base d'une action éducative, les objectifs de cet atelier sont notamment de permettre aux jeunes de prendre conscience de leurs pratiques puis de réduire leur consommation de tabac, de les sensibiliser aux effets de leur consommation. Un travail est par la suite engagé avec les jeunes par la psychologue et l'infirmière.

Un des objectifs de l'année 2016 est l'amélioration du partenariat relevant de la santé, concernant notamment la thématique des addictions.

#### Le renforcement en santé mentale

L'organigramme du centre éducatif fermé mis à jour au 16 décembre 2015 fait apparaître un total de 26,6 équivalents temps plein (ETP) dont les personnels de santé ; le renforcement serait évalué à 0,1 ETP par rapport à la norme édictée. A ce jour, les contacts avec les services de santé extérieurs sont établis mais les liens restent difficiles à tisser, notamment dans le domaine de la santé mentale. Les interventions des psychologues et de l'infirmière sont soutenues et orientées aussi bien vers des actions de coordination des différentes interventions des partenaires de santé extérieurs mais aussi dans une implication constante au quotidien auprès des jeunes et des personnels. Leurs actions s'inscrivent dans le champ des évaluations individuelles auprès des mineurs mais aussi dans le cadre d'une présence active dans la sphère institutionnelle lors des réunions pluridisciplinaires. A titre d'exemple, une cellule de veille, composée notamment des psychologues, a été créée en 2015 afin de faire un focus plus précis sur les situations d'adolescents difficiles et d'opérer une relecture des passages à l'acte permettant de les étudier dans leur globalité et ainsi d'en améliorer le traitement. Cette cellule permettra aussi aux jeunes de conscientiser les passages à l'acte et de mieux s'inscrire dans l'exercice des mesures de réparation afin qu'elles soient plus efficaces.

Je vous prie de croire, madame la contrôleur générale, à l'assurance de ma considération distinguée.

  
Jean Jacques URVOAS